

**EXTRAIT :**



Nombre de membres en exercice : 82

**PRESENTS ( 71 ) :** J.P. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, P. MIS, A.F. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, H. PREHER, C. FARINEAU, J. DUMAS, B. ROUSSENQUE, J.M. MEUNIER, E. PHILIPPONNEAU, G. MAUDUIT, D. BEAUDEUX, F. MÉRY, P. BARAUDON, M. METAIS, Y. GANIVELLE, J.M. TARDIF, A. PICHON, J. ROY, J.P. BARBOT, B. HENEAU, L. BARREAU, D. BOIREAU, J.C. BONNET, L. ROY, J.M. MAZAUD, J. GAUTHIER, M. FAVREAU, C. DAGUISÉ, B. MORIN, P. BIGOT, B. DE COURRÈGES, P. MOREAU, E. LASSALLE, F. MERCHADOU, H. COLIN, I. RABUSSIER, D. TREMBLAIS, B. FONTAINE, P. VILLETTE, R. GRANDIN, F. SOURIAU, A. GUIMARD, C. PIAULET, D. GAUTHIER, L. CLAVÉ, J.L. FERVAULT, G. WIBAUX, E. BAILLY, P. BARBOT, T. PRIEUR, J.J. BERTHELLEMY, A. BRAGUIER, J. CONTE, M. GODET, L. JUGÉ, Y. ECALE, G. PEROCHON, D. MARTIN, M. CHAINEAU, G. PEREZ, D. CHAINE, J.F. DABILLY, P. ROCHER, P. FOUCTEAU, C. VANEROUX, P. BERNARD, M. PONTHER.

**POUVOIRS ( 8 ) :**

E. AZIHARI mandante a pour mandataire JP. ABELIN  
T. BAUDIN mandant a pour mandataire M. LAVRARD  
F. BRAILLARD mandant a pour mandataire J. MELQUIOND  
N. CASSAN FAUX mandante a pour mandataire P. MIS  
L. RABUSSIER mandante a pour mandataire AF. BOURAT  
G. MICHAUD mandant a pour mandataire F. MERY  
B. SIMON mandant a pour mandataire L. ROY  
B. SULLI mandant a pour mandataire C. PIAULET

**EXCUSES ( 3 ) :** M. MONTASSIER, E. AUDEBERT, M.L. CHABOT

Secrétaire de séance C . PIAULET

**RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre ABELIN**

**OBJET : Désignation de représentants au Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Equipement Rural (SIMER)**

*Par délibération n°3 du 5 décembre 2016, le conseil communautaire a décidé de transférer au SIMER, à compter du 1er janvier 2017, la compétence relative à la collecte et au traitement des déchets ménagers et assimilés pour le territoire comprenant les communes de Mairé, Lésigny, Coussay-Les-Bois, Pleumartin, La Roche-Posay, Vicq-sur-Gartempe, Angles-sur-l'Anglin, Leigné les Bois et Chenevelles.*

*Il appartient donc au conseil communautaire de désigner :*

- Au sein du Collège "travaux publics" : 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants
- Au sein du Collège "collecte et traitement des déchets" : 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants.

*Conformément à l'article L5711-1 du CGCT, "le choix de l'organe délibérant peut porter sur tout citoyen réunissant les conditions requises pour faire partie d'un conseil municipal" à l'exception des agents employés par un syndicat ou une de ses communes membres.*

\* \* \* \* \*

**VU** la délibération n°3 du 5 décembre 2016 relative au transfert de la compétence collecte et au traitement des déchets ménagers et assimilés au SIMER,

**CONSIDERANT** la nécessité de désigner 6 titulaires et 6 suppléants pour siéger au comité syndical du SIMER,

Le Conseil communautaire, ayant délibéré, décide de désigner :

# COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS

## Délibération du conseil communautaire

du 6 février 2017

n°17

page 2/2

Titulaires	Suppléants
Collège travaux publics	
- Jean-Paul BARBOT - Pascale MOREAU - Alain GEORGES - Jean-Jacques BERTHELLEMY	- Patricia LYLINSKY - Bénédicte DE COURRÈGES - Franck REBY - Eric BAILLY
Collège Déchets	
- Evelyne AZIHARI - Daniel TREMBLAIS	- Dominique MARTIN - Gilles MAUDUIT

pour siéger au comité syndical du SIMER.

**UNANIMITE**

Certifiée exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Publié au siège de la CAPC, le 09/02/2017

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER